

DÉPARTEMENT
 DE L'ESSONNE
 Arrondissement de
 Palaiseau
 Canton d'Arpajon

N°	2023	052	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 14 septembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 14 septembre 2023	<u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. PICARD, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : MME MILLER par M. FROGER, M. GOUSSEFF par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 20	<u>Absents excusés</u> : M. MONROIG, M. BETTI et MME TISSOT
VOTANTS : 23	MME BALRADJE a été élue secrétaire de séance.

**RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 001
 RÉNOVATION TRAVAUX SERVICE JEUNESSE**

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente la révision de l'autorisation de programme n° 001 – Rénovation Travaux Service Jeunesse.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
001	Rénovation Travaux Service Jeunesse	845 000,00 €	191 000,00 €	654 000,00 €	

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

VU l'instruction comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2022-055-15 du 24/11/2022,

VU les délibérations n°2023.017.15 et n° 2023.018,15 du 5 avril 2023

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives, le 13 septembre 2023,

CONSIDÉRANT l'avancement du projet,

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230921-ACTE202305215-DE



La nouvelle répartition des crédits se présente ainsi :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
001	Rénovation Travaux Service Jeunesse	855 100,00 €	191 000,00 €	664 100,00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme n° 001 à : 855 100,00 € TTC

DÉCIDE de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2022 : 191 000,00 € TTC

Exercice 2023 : 664 100,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

PRÉCISE que les crédits de paiement de 2023 seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 25/09/23
et de la publication le : 25/09/23
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Edouard MATT